



Groupe de travail Baromètre social

10 octobre 2019

Un groupe de travail relatif au baromètre social s'est réuni le 10 octobre 2019, sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef de service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Gilles Van Peteghem et Annick Pinard.

L'administration a indiqué sa volonté de relancer le baromètre social qui doit être suivi car il englobe plusieurs problématiques.

Servane Gilliers Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, a présenté un diaporama sur l'ordre du jour de la réunion (voir le document) :

- Retour sur le baromètre social 2017,
- Actions mises en place à la suite du baromètre social de 2017,
- Actions à venir,
- Renouvellement du baromètre social en 2020.

1. Baromètre social 2017

Les objectifs du baromètre social 2017 restent d'actualité :

- constat objectif des sources de satisfaction et d'insatisfaction des agents du MAA,
- comprendre ce qui apparaît comme essentiel pour les agents du MAA
- identifier les axes d'amélioration et s'inscrire dans une logique de progrès (actions d'amélioration).

Le périmètre comprend l'administration centrale, les DRAAF-DAAF et DTOM, l'enseignement technique agricole public et privé et l'enseignement supérieur.

Les agents du MAA en DDI ne relèvent pas du périmètre, puisqu'un baromètre social DDI est réalisé.

Les résultats ont été largement diffusés début 2018.

Le questionnaire (voir le document) portait sur 6 thématiques : conditions de travail, relations professionnelles, organisation du travail, conciliation vie professionnelle/ vie personnelle, parcours professionnel et management.

25 107 agents ont été interrogés avec un taux de participation de 30,1% (7 557 répondants) avec une variation de 27 % dans l'enseignement privé à 46 % en administration centrale. La note de satisfaction globale est de 65,4%.

Des points forts et des points d'amélioration ont été identifiés (cf diaporama).

2. Actions réalisées

Plusieurs actions ont été mises en place suite au résultats du baromètre social 2017 :

- Cellule de signalement des discriminations mise en place pour une phase expérimentale d'un an (NS SG/SRH/2018-291 du 16 avril 2018), puis mise en conformité avec l'article 80 de la loi 2019-828 (élargissement aux violences sexistes et sexuelles, au harcèlement et aux violences au travail et externalisation pour professionnalisation auprès de l'IAPR et d'ALLODISCRIM),
- Recours au soutien d'un professionnel (IAPR) en cas de situations difficiles : NS SG/SRH/SDDPRS/2019-15 du 9 janvier 2019,
- Référentiel des compétences managériales : NS SG/SRH/SDDPRS/2018-888 du 6 décembre 2018,
- Tutorat de l'encadrement intermédiaire : NS SG/SRH/SDDPRS/2019-269 du 4 avril 2019,

Pour l'administration, la démarche de management par la qualité de la DGAL s'inscrit dans la démarche d'amélioration et constitue un outil de prévention primaire des RPS.

3. Actions à venir

Suite à la tenue du séminaire de valorisation du baromètre social du 6 novembre 2018, des actions ont été proposées :

- conditions de travail : évaluation du télétravail (bilan qualitatif du télétravail présenté lors du CTM du 12 décembre),
- sentiment d'appartenance institutionnelle : diffusion d'un guide du nouvel arrivant pour créer du lien au sein du ministère, et apporter certaines informations comme par exemple les possibilités de formation à la sécurité,
- communication interne : diffusion systématique des comptes rendus de réunions (CODIR),
- soutien en cas de situation difficile : diffusion de fiches réflexes pour anticiper les tensions suite à un accident ou incident,
- relations internes : mise en place à titre expérimental des espaces de discussion (EDD) dans 10 à 15 structures maximum.

4. Renouvellement du baromètre social 2020

Le MAA envisage de renouveler le baromètre social en 2020 avec pour objectif de comparer les données 2017/2020, ce qui suppose de ne pas trop modifier le questionnaire (ne pas multiplier les items, sinon pas de comparaison possible). Il faut au minimum ajouter ceux des cahiers des charges des labels diversité et égalité).

Le MAA se rapproche de la Direction de la Modernisation et de l'Action Territoriale (DMAT) du ministère de l'intérieur pour caler le calendrier avec celui du baromètre social des DDI, qui n'a pas encore été lancé. Le marché serait plus complet que celui de 2017 et comprendrait un renouvellement du baromètre tous les 2 ans. La notification de marché et le début d'exécution auront lieu au plus tôt en juin 2020.

Laurence Venet-Lopez conclut la réunion en indiquant que le groupe de travail se réunira en avril 2020 pour une finalisation de la consultation qui aura lieu à l'automne 2020.